

Communiqué de presse

Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres pour accompagner le développement commercial

Libourne – 25 juillet 2019 – Fermentalg (Euronext – FALG), acteur majeur français des micro algues, annonce aujourd'hui la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres (*Equity Line Financing*) avec Kepler Cheuvreux.

Le Président Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 23^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 juin 2019¹, a décidé la mise en place de cette ligne de financement.

Philippe LAVIELLE, PDG de Fermentalg, souligne : « *L'activité du 1^{er} semestre 2019 a confirmé notre entrée dans une phase d'accélération commerciale sur notre offre d'huile algale naturellement riche en Oméga 3. Cette nouvelle étape majeure justifie la mise en œuvre de nouveaux financements pour accompagner, de manière flexible et modulable, la montée en puissance industrielle et le besoin induit en fonds de roulement. Dans cette perspective, la solution développée par Kepler Cheuvreux apporte une réponse particulièrement adaptée, permettant d'ajuster l'utilisation de la ligne à nos stricts besoins réels.* »

Conformément aux termes de l'accord, Kepler Cheuvreux s'est engagé à souscrire un maximum de 3 400 000 d'actions (représentant, à titre indicatif, un montant d'émission de 6,5 M€²), à sa propre initiative, sur une période maximale de 24 mois, sous réserve que les conditions contractuelles soient satisfaites. Les actions seront émises sur la base d'une moyenne des cours de Bourse pondérée par les volumes sur les deux jours de Bourse précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 6,5%. Fermentalg conserve la possibilité de suspendre ou mettre fin à cet accord à tout moment.

Dans l'hypothèse d'une utilisation en totalité de cette ligne de financement, un actionnaire détenant 1,00% du capital de Fermentalg avant sa mise en place, verrait sa participation passer à 0,84% du capital sur une base non diluée³.

Le nombre d'actions émises dans le cadre de cet accord et admises aux négociations fera l'objet d'avis d'Euronext ainsi que d'une communication sur le site Internet de Fermentalg.

La présente émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

¹ Augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne assurant la prise ferme des titres de la société dans la limite de 20% du capital social par an conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce.

² Sur la base indicative de la moyenne des cours des vingt dernières séances de l'action Fermentalg au 24 juillet 2019

³ Sur la base des 17 419 699 actions composant le capital social au 30 juin 2019

À propos de Fermentalg :

Expert dans la recherche et l'exploitation bioindustrielle des micro algues, Fermentalg a pour objectif d'offrir des solutions durables et des produits innovants contribuant à l'élaboration de produits sains, naturels et performants. Notre métier : le développement, la production et la commercialisation de solutions durables et d'actifs extraits de micro algues à destination de la nutrition, la santé et de l'environnement. Lipides nutritionnels, colorants et antioxydants naturels ainsi que protéines de spécialité composent l'offre présente et future de notre entreprise.

L'action Fermentalg est cotée sur Euronext à Paris (FR0011271600 - FALG).
Plus d'informations : www.fermentalg.com



Contact Journalistes :

ACTUS finance & communication
Alexandra PRISA
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 90
aprisa@actus.fr

Contact Investisseurs :

ACTUS finance & communication
Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 78
jfl@actus.fr

Contact Kepler Cheuvreux :

Thierry du BOISLOUVEAU
Tél. : +33 (0)6 01 06 60 20
thierry.du-boislouveau@keplercf.com